

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD21

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 60

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *bis* (nouveau) À l'article L. 427-9, les mots : « section 3 » sont remplacés par les mots : « section 4 » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 58 *bis* du projet de loi.